

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316456

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Délégation "Environnement, Développement durable, Energies renouvelables et Agenda 21" - Subventions aux associations - 1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 31 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Environnement, Développement durable, Energies Renouvelables et Agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **90 000 €** selon le détail suivant :

- 71 000 € en fonctionnement pour vingt cinq demandes de subventions déposées par dix-sept associations,
- 19 000 € en investissement pour deux demandes de subventions déposées par deux associations, précisées comme suit :

L'association de préfiguration de la cité de l'agriculture sollicite une aide d'un montant de 11 500 € pour l'acquisition d'un vidéo projecteur, de matériel hi-fi et de mobilier de bureau.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 11 500 € sur une dépense subventionnable totale de 14 418,74 €TTC (soit un taux de **79,75 %**).

L'association Le Loubatas sollicite une aide d'un montant de 7 500 € pour le remplacement de fenêtres, portes-fenêtres et de l'équipement électrique du gîte.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 7 500 € sur une dépense subventionnable totale de 9 786,63 €TTC (soit un taux de **76,63 %**).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL